



NOM PRENOM	GRADE UNI.	FACULTE	INSTITUT Unité de recherche	DIRECTEUR / DIRECTRICE DE THESE	TAUX ACTIV.	DEBUT D'ACTIVITE
	Master	SSP	ISS	A définir	100%	01.09.2024

I. PARTICIPATION A L'ENSEIGNEMENT (30%)

NR. CRT.	ACTIVITES	% *	OBSERVATIONS
1.	<i>Théories de la culture et des médias</i> , cours-séminaire Modalité d'évaluation : contrôles continus 9 crédits de MA <i>NB : 3 ECTS = 6 %, 6 ECTS = 12%</i>	18	Sous la responsabilité de l'enseignant·e titulaire, y compris aide à l'évaluation des connaissances
2.	<i>Sociologie générale II : théories du pouvoir</i> , cours Modalité d'évaluation : contrôles continus 6 crédits de BA <i>NB : 3 ECTS = 4 %, 6 ECTS = 8%</i>	8	Sous la responsabilité de l'enseignant·e titulaire, y compris aide à l'évaluation des connaissances
3.	Participation à la surveillance et à la correction d'examens d'autres enseignements de la filière, etc.	2	Sous la responsabilité de l'enseignant·e titulaire
4.	Formation pédagogique	2	Selon l'offre de soutien du CSE, à effectuer de préférence les 2 premières années de l'assistantat (200 h max)

II. TRAVAUX DE RECHERCHE PERSONNELS (50%)

NR. CRT.	ACTIVITES	% *	OBSERVATIONS
1.	TRAVAIL DE THESE (45%)	45	Les activités liées à la valorisation de la thèse comme la participation à des colloques ou l'écriture d'articles y sont incluses
2.	FORMATION DOCTORALE <i>Préciser le nom le cas échéant</i>	5	

III. TRAVAUX DE RECHERCHE PARTAGÉS (20%)

NR. CRT.	ACTIVITES	% *	OBSERVATIONS
1.	Participation aux activités scientifiques de l'unité de recherche	5	Ex. Organisation de séminaires, Journées d'études ou colloques, gestion de sites web
2.	Participation aux activités collectives de recherche	15	Ex. Récoltes ou analyses de données, rédaction d'articles ou de communications en collaboration, etc.

IV. AUTRES ACTIVITÉS (0%)

NR. CRT.	ACTIVITES	% *	OBSERVATIONS
1.	Participation à la gestion de l'Institut et de la Faculté	0	Ex. soutien logistique, administratif, gestion online, participation à des séances ou groupe de travail en lien avec la gestion de l'institut ou de la Faculté, etc.

V. HEURES DE PRESENCE

Si nécessaire, indiquer les plages horaires pendant lesquelles la présence est requise (réception étudiants, expérimentations, etc.). La présence est requise durant les sessions d'examen.

Présence régulière au bureau souhaitée

Présence obligatoire durant les sessions d'examen : janvier, juin et août

NB : les assistant·e·s sont prié·e·s de se référer au Règlement sur les assistants en ce qui concerne leur statut (heures de travail, vacances, congé, etc.) et au chapitre IX du Règlement de Faculté pour le doctorat, ainsi qu'aux directives ad hoc

Signature Assistant·e Date	Signature Directeur / Directrice de thèse Date	Visa Direction Institut Date	Visa Décanat Date

- Le cahier des charges est établi conformément à l'article 9 (ou 10 si 1^{er}e assistant·e) du Règlement sur les assistants. Le total des points I à IV est égal au taux d'activité.